

# Les digestats

Etat des lieux des réglementations  
et des pratiques dans le Nord  
Ouest de l'Europe



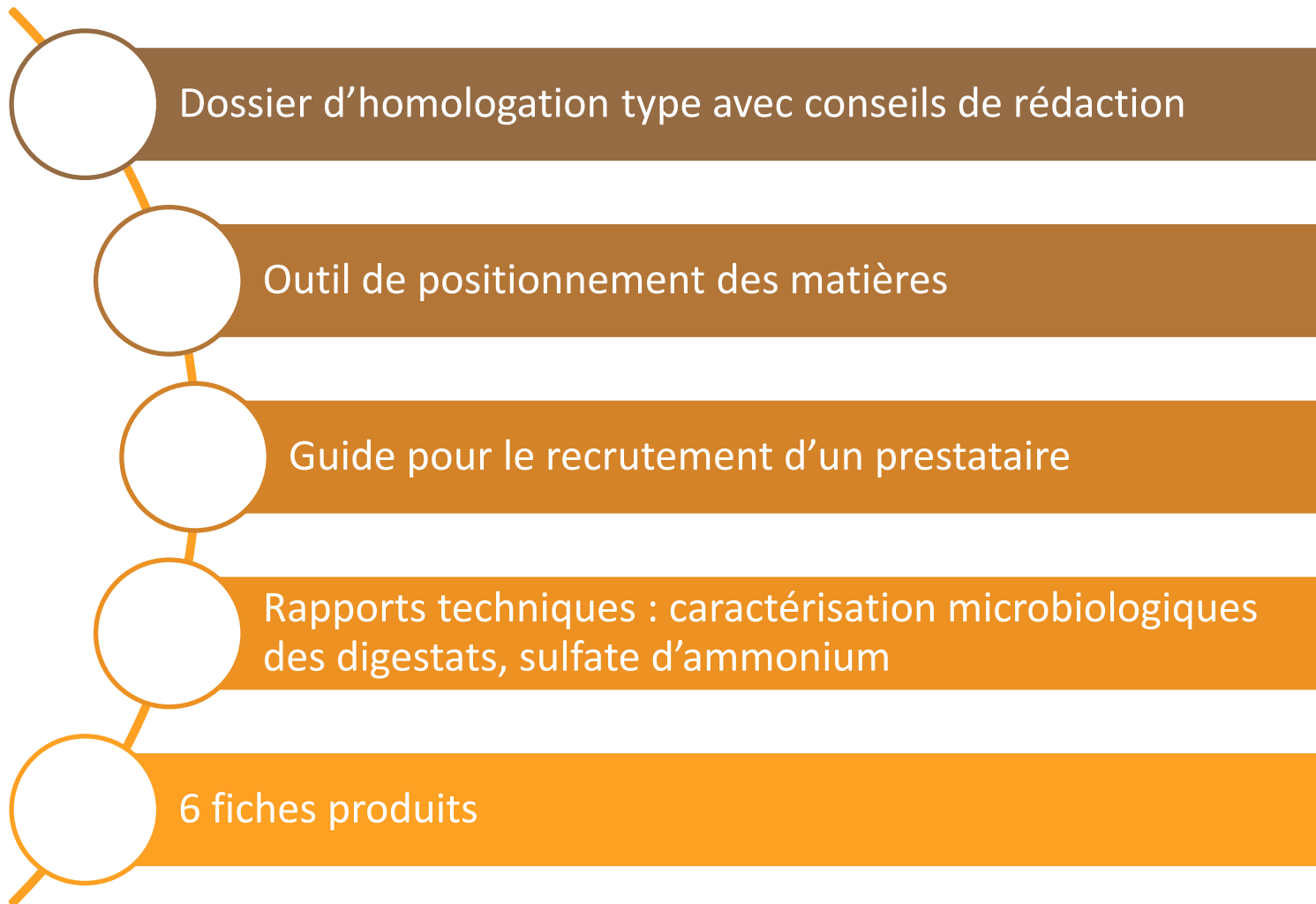
- Programme CASDAR 2012-2014
- Animé par AILE, TRAME et les Chambres d'agriculture de Bretagne
- Objectif : accompagner les agriculteurs méthaniseurs vers la mise en marché de leurs digestats

# Valdipro

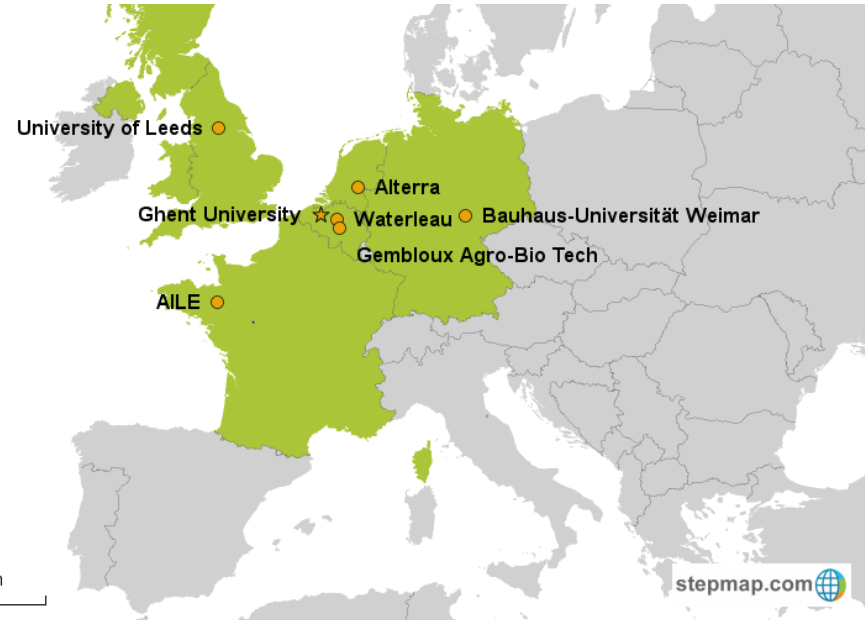


Avec la contribution financière  
du compte d'affectation spéciale  
«développement agricole et rural»





*Recyclage des produits chimiques inorganiques à partir des déchets issus des agro et bio-industries*



## WP1: Etablir des plateformes de nutriments



WP2:  
Inventorier  
les  
techniques  
de  
nutriments  
les plus  
utilisées

WP3:  
Illustrer les  
nouvelles  
techniques  
avec des  
installations  
pilotes

WP4:  
Explorer des  
nouvelles  
stratégies de  
récupération  
des  
nutriments

WP5:  
Identifier les  
freins  
législatifs et  
évaluer les  
impacts  
(ACV) des  
techniques

## Digestat brut ou liquide

- A proximité immédiate de l'installation
- A utiliser sans délai
- Précautions à l'épandage (volatilisation)
- Vérifier qu'il existe un matériel d'épandage adapté

## Produits solides, humides

- A proximité de l'installation
- Facilement épandable
- Prouver la stabilité
- Valeur amendante ou fertilisante

## Produits secs

- Stabilité → délai de conservation
- Transportables
- Valeur amendante ou fertilisante
- Précautions de formulation (poussières)

## Produits minéraux

- Utilisation identique aux engrais de synthèse
- Concentration variable → distance d'exportation variable



# PANORAMA DANS LE NORD OUEST DE L'EUROPE

Code Rural  
L255

Digestat

Statut déchet  
ICPE, DN

Plan  
d'épandage

Mise sur le marché

Statut  
produit

Homologation  
ou APV

Normalisation

NFU 44-051  
NFU 44 095  
NFU 42-001 *bientôt..*

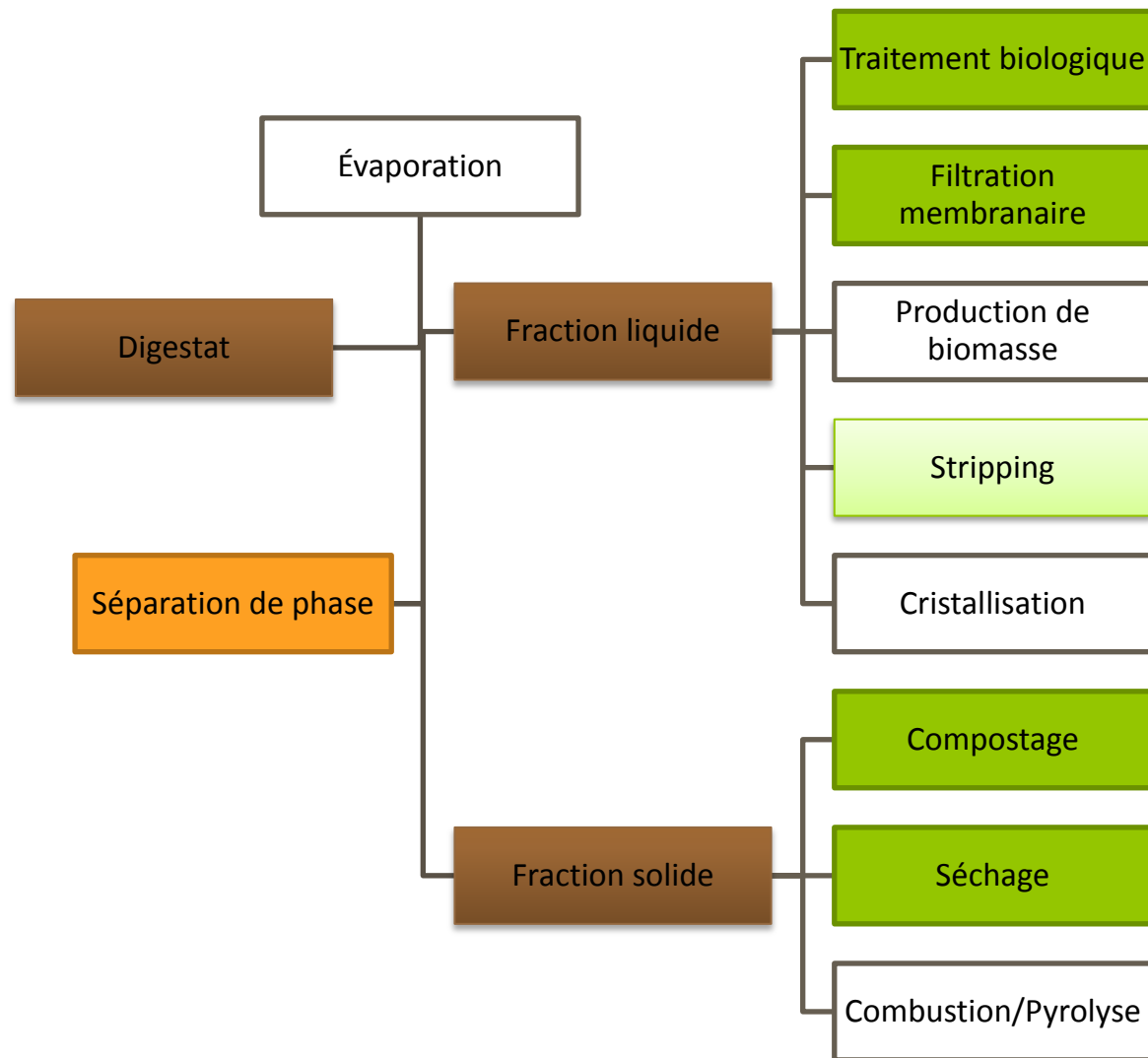




	Allemagne	Belgique –Fl	Pays-Bas	Royaume-Uni
Système d'assurance qualité	BGK RAL GZ 245 RAL GZ 246	VLACO	Loi sur les engrais	ADQP UK PAS
Quels intrants	Liste +	Valeurs limites conformes avec VLAREA	Liste + (engrais animal/engrais organique)	De sources séparées
Pour quels digestat ?	2 types Bruts liquides F solides	1 type	1 type	3 types: digestat brut, FL et FS
Échantillonnages et analyse	Externe Accrédité	Externe accrédité		

⇒ En Europe 7 Pays ont un système qualité ou des réglementations nationales qui permettent d'utiliser le digestat comme fertilisant (Allemagne, Flandres, Pays Bas, Royaume Uni, Suisse, Suède, Autriche)







# ET DEMAIN ?

- 1 volonté d'harmoniser le commerce des fertilisants organiques
- JRC Rapport « End of Waste » 2014
  - 1 voie pour trouver un statut aux digestats
- 1 projet proche d'aboutir....
  - ... jusqu'à son abandon par la commission européenne il y a quelques jours...



- Modification de la NF U 42-001-2
  - Engrais organique issu de lisier méthanisé et composté
    - Arrêté prévu pour juillet 2015
  - Engrais organique issu de lisier méthanisé séché
    - Avis défavorable de l'ANSES (pas assez d'échantillons)
    - Décision ajournée
- Caractérisation du sulfate d'ammonium
  - Vers une évolution de la NF U42001-1



- Inventaire des unités de traitement de digestat
- Enquêtes sur l'attente des utilisateurs
  - Qualité/prix pour quels digestats ?
- Partenariat avec le LDAR
  - Mise au point de méthodes d'analyses adaptées aux matrices type digestat
- Rapport final de Biorefine
  - Proposer des mesures législatives, techniques, économiques incitatives



# RDV les 16 et 17 avril à Rennes pour des rencontres Franco-belges sur les fertilisants organiques

Merci de votre attention

[www.aile.asso.fr](http://www.aile.asso.fr)

